

LISTE DES PERSONNALITES "NATIONALES"

A QUI LE RAPPORT "OU EN SONT LES EQUIPEMENTS INTEGRES" A ETE ENVOYE

EDUCATION

Lettre d'accompagnement de

- Monsieur PACHOT	(DGPC)	M. MALLERIN
- Messieurs les Inspecteurs Généraux RENARD		"
	TREFFEL	"
	TORAILLE	"
	AUBA	"
	VERGNAUD	"
	VIALA	"

JEUNESSE ET SPORTS

- Monsieur BONNET Chargé de Mission (Plan et Affaires Financières)		M. MALLERIN
- Madame l'Inspectrice Générale SUREL		"
- Monsieur l'Inspecteur Général GROSBORNE		"
- Monsieur le Directeur HERAUO		M. ESTEVE

CULTURE

- Monsieur Michel GUY Secrétaire d'Etat		M. ESTEVE
- Monsieur BRAJOT		"
- Monsieur MAHEU		"
- Monsieur AUGUSTIN GIRARD Chef du Servies des Etudes st Recherches		M. MALLERIN
- Monsieur FAIVRE DARCIER		"
- Madame GRANGE		"

AUTRES PERSONNALITES

- Monsieur MEHAIGNERIE Secrétaire d'Etat à l'Agriculture		M. ESTEVE
- Madame LATOURNERIE Maître des Requêtes au Conseil d'Etat		"
- Monsieur GRANET Secrétaire d'Etat à l'environnement	M.	MALLERIN
- Monsieur BLONDEL Comité Interministériel pour la Formation Professionnelle		"
- Monsieur VEDRENNE Chargé de Mission à la O.A.T.A.R.		"
- Monsieur BRONGNIART - D.A.T.A.R.		"
- Monsieur METAIS Directeur de l'A.N.P.E.		"
- Monsieur BEGUE Directeur de l'A.D.E.P.		"
- Monsieur BADY Chargé de Mission au Cabinet du Premier Ministre		"
- Monsieur DUCHER Conseiller à la Cour des Comptes		"
- Monsieur AUBERT Conseiller d'Etat		"
- Monsieur Pierre EMMANUEL Président de l'INA		"
- Monsieur DE PERETTI et INAS "		"

Complément à la liste des personnalités "nationales"
à qui le rapport "où en sont les équipements intégrés" a été envoyé.

Destinataires

Lettre d'accompagnement de

- M. le Sous-Directeur en Charge des Services de l'Activité et des Loisirs socio-éducatifs
- M. *nmces* - Ministère de la Culture
- M. RENARD - Ministère de la Culture
- M. FACHQT
- M. PACHOT
- « U Prftfct d* l'CMBM »
- M. le Préfet de l'Essonne

- M. VERGNAUD
- « Tgrr^« - p«ri»
- M. TEITGEN - Paris

M. BOV

• •

• •

• •

• •

• •

OU EN SONT LES EQUIPEMENTS INTEGRES ?

Les responsables des équipements intégrés se sont réunis pour essayer de faire un bilan de leur action, établir un inventaire de leurs problèmes et évoquer des perspectives d'avenir.

I - OPERATIONS D'INTEGRATION D'EQUIPEMENTS ACTUELLEMENT EN COURS OU EN PROJET - LISTE DES EQUIPEMENTS -

L'on peut constater, à l'heure actuelle, qu'en dehors des trois expériences, désormais les plus anciennes et les plus connues, de YERRES, ISTRES et GRENOBLE, existe un nombre assez important d'équipements intégrés, équipements soit réalisés, soit en voie de réalisation ;

à ANGERS (ZUP SUD) - au CANNET MOUGINS (Alpes-Maritimes) - à CHAMONIX (Haute-Savoie) - à NIMES (ZUP NORD) - à MONTREUIL-BELLAY (Marne et Loire) - à L'ISLE D'ABEAU - à MARNE LA VALLEE - à St-QUENTIN EN YVELINES (ELANCOURT-MAUREPAS) - au VAUDREUIL et à VITROLLES (Bouches-du-Rhône).

Ces 13 équipements ont en commun, de comprendre un établissement scolaire et d'inclure dans leurs objectifs l'ouverture de l'Ecole. Il faut y ajouter les équipements intégrés d'EVRY et de CERGY PONTOISE, qui ne comprennent pas d'établissement scolaire.

L'on constate que la plupart de ces équipements, sans que ce soit une règle générale, se situent soit dans des villes nouvelles, soit dans des quartiers neufs de villes anciennes.

L'ensemble de ces expériences couvre un éventail géographique assez large des régions de France et leur nombre, si tous ces équipements appliquaient un certain nombre de principes généraux et fonctionnaient suivant des modalités définies d'intégration, devrait permettre, dans les années à venir, de tracer un bilan d'une politique d'intégration des équipements.

II - BILAN GENERAL DES TROIS EXPERIENCES DE YERRES - ISTRES - GRENOBLE

L'expérience de YERRES en est à sa huitième année de fonctionnement, celle d'ISTRES à sa sixième et celle de GRENOBLE à sa quatrième. Ces trois expériences ont été menées isolément, dans des contextes sociaux et urbains très différents, avec des modalités d'organisation spécifiques et pourtant, l'on peut considérer que les objectifs généraux communs que s'étaient fixés les promoteurs de ces équipements ont été, pour l'essentiel, réalisés.

A YERRES, comme à ISTRES, et à GRENOBLE, la polyvalence et le plein emploi des équipements sont devenus la réalité de chaque jour. Les réflexions que le premier Directeur du C.E.C. de YERRES faisait au sujet de son organisme s'appliquent aussi bien au C.E.C. d'ISTRES et au CEPASC de GRENOBLE : "le plein emploi des installations a été et demeure une préoccupation constante...

Si nous appelons "utilisation seconde" l'usage d'un local pour une fin qui n'est pas prévue dans sa conception, par exemple : usage premier d'une salle de classe : enseignement ; usages seconds : réunion du bureau d'une Association, cours de musique du Conservatoire, de ...
usage premier du gymnase : éducation physique et sportive, usages seconds : théâtre, concerts, bals, etc.. On compte, en moyenne, depuis 1970, plus de 6000 heures d'usages seconds. Il y a là une économie importante".

.../...

Une étude économique de comparaison entre les coûts d'un équipement intégré : (le C.E.C, d'ISTRES) et des équipements similaires éclatés, a montré, de façon nette :

"que la surface totale construite a été inférieure à celle que représente l'addition des mêmes types d'établissements éclatés.

que, par le jeu de la polyvalence des locaux liée à la politique de l'intégration, les établissements du C.E.C., pour un coût total inférieur, disposent d'une surface d'utilisation plus grande que les mêmes équipements éclatés.

et que donc le prix au m² est, pratiquement, abaissé d'une manière très importante, ce qui équivaut à une rentabilisation maximum de la construction".

La même étude montrait que "le coût moyen de l'heure de fonctionnement revient beaucoup moins cher pour les établissements du C.E.C. que pour les établissements similaires éclatés (45,05 F contre 71,82 F)".

La politique de polyvalence et de plein emploi s'est même parfois traduite par le fait que les établissements peuvent fonctionner, dans le cadre de l'intégration, sans qu'aucun bâtiment n'ait été construit pour eux. C'est le cas de l'Atelier d'Animation Artistique et du Conservatoire de Musique pour le C.E.C. de YERRES, du Centre Aéré et de l'Ecole de Musique pour le C.E.C. d'ISTRES. A GRENOBLE, le C.E.S., la Maison Pour Tous et la Bibliothèque constituent un seul ensemble physique.

Mais, par delà cette polyvalence et ce plein emploi et à travers eux, se réalisent, ce qui est plus important, une concertation permanente entre tous les responsables, pédagogues, travailleurs sociaux, animateurs, administrateurs et un décloisonnement entre les divers secteurs d'activité, ailleurs compartimentée ou concurrentiels. A ISTRES, à GRENOBLE et à YERRES, l'action socio-culturelle et culturelle est considérée comme une. Et là, encore, les conclusions d'un rapport relatif au C.E.C. de YERRES, s'appliquent aux centres d'ISTRES et de GRENOBLE :

"En ce qui concerne l'animation, ce n'est pas l'ouverture qui constitue la nouveauté (tout établissement à vocation culturelle se veut ouvert autant qu'il est possible), c'est l'intégration, c'est-à-dire la cohabitation, la coordination volontaire des activités, les échanges. Car un sentiment vif des différences, l'orgueil du spécialiste; une tendance au dénigrement de ceux qui ne sont point de la tribu constituent des traits marquants des animateurs, culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs ; la variété des vocables en apporte la preuve, que vient renforcer le découpage administratif... Vouloir amorcer un processus d'intégration dans ce milieu eût été folie, si un fait essentiel à nos yeux ne nous y avait encouragé : pour l'usager, le champ culturel est un, il comprend les loisirs sous leurs diverses formes et il n'est guère question de prendre au sérieux les cloisons étanches des divisions administratives et les frontières, enjeux des querelles de clocher".

A YERRES, - mais aussi à ISTRES et à GRENOBLE - "le pari de l'intégration a été gagné par la mise en place progressive d'une véritable équipe de travail en commun, où chacun s'enrichit des différences des autres".

Ce décloisonnement, au niveau des responsables, est profondément et naturellement ressenti au niveau de la population et du public. Pour les habitants de la ville ou du quartier, existe désormais, maintenant, un lieu de vie et de rencontre où ils sont assurés de trouver réponse à leur besoin d'épanouissement personnel. Par delà les institutions, par delà les divisions administratives, la population a fait de sa Maison de quartier à GRENOBLE, de ses C.E.C. à YERRES et à ISTRES, des lieux de vie qu'elle s'est appropriés. C'est particulièrement visible à GRENOBLE où le parti pris d'intégration des loisirs, de l'école et des activités d'animation à la vie sociale de la ville est physiquement évident. Mais, c'est aussi vrai du C.E.C. de YERRES qui compte 5000 adhérents officiels., et du C.E.C. d'ISTRES, qui a dénombré, au cours d'une semaine, le passage dans ses locaux de plus de 10 000 personnes physiques.

.../...

.....

Avec les équipements intégrés, les villes ou les quartiers disposent, désormais, d'un instrument d'animation, de lieux de rencontre et d'échanges incomparables. Avec les équipements intégrés, renaissent les Agoras.

Comment l'école, intégrée à ce milieu de vie, ne se rénoverait-elle pas ? Sans grille ni frontière, au contact du monde et de ses réalités, s'interpénétrant avec les secteurs d'animation culturelle et socio-culturelle, les établissements scolaires des équipements intégrés favorisent - chacun avec des structures adaptées aux conditions particulières - l'épanouissement de leurs élèves, créent des ponts entre l'école et la vie, et utilisent toutes les ressources complémentaires [bibliothèque, salles d'animation, laboratoires de langues, ateliers-..] qui sont à leur disposition permanente par l'intégration. Il faudra procéder à des évaluations, les plus scientifiques possible pour mesurer l'apport éducatif de l'intégration à l'enfant scolarisé, mais, d'ores et déjà, les responsables peuvent garantir que l'établissement scolaire et les élèves sont les plus grands bénéficiaires des structures d'intégration.

III - PROBLEMES ET PERSPECTIVES

Sans doute, pour une part, sont-ils internes et inhérents au type d'expérience mené. Il est plus facile de fermer l'établissement scolaire après le départ des élèves que de l'ouvrir en permanence ; il est plus facile de rester chacun dans son coin que de travailler en commun. Il est plus facile de vivre dans la routine administrative que de faire face, jour après jour, à des situations particulières, que la jurisprudence n'a évidemment pas prévues et d'inventer des structures originales de concertation et d'animation. Mais, les responsables peuvent l'affirmer, le dévouement, la foi dans les objectifs poursuivis, l'esprit d'équipe permettront de surmonter ces difficultés s'ils rencontrent l'appui et le soutien des pouvoirs publics. Or, il ne faut pas se le dissimuler, c'est peut-être sur ce plan, que nous pouvons avoir un certain nombre d'inquiétudes.

Certes, nous connaissons au sein des administrations régionales et départementales, ainsi que dans les divers départements ministériels, plusieurs hauts fonctionnaires qui suivent avec intérêt la vie de nos établissements et nous apportent toute l'aide qui est en leur pouvoir.

Mais, alors que, par nature même, les expériences que nous menons sont fragiles et difficiles et posent toute une série de problèmes institutionnels (liens avec la collectivité locale, statut du directeur-coordonnateur, rôle et pouvoir de l'intendant, rapports avec le receveur municipal, fonctionnement administratif et financier, type de conventions d'organisation et de gestion, nature de l'autorité de contrôle et de tutelle, coexistence d'un secteur associatif et d'un secteur public, dérogations administratives nécessaires pour le fonctionnement intégré de l'établissement scolaire, assurances et responsabilités. etc..) nous avons, il faut bien le dire, de plus en plus l'impression d'être abandonnés à nous-mêmes et le sentiment que les pouvoirs publics se montrent indifférents à l'égard d'expériences qu'ils ont pourtant eux-mêmes mises en place.

Alors que de nombreuses études ont été faites sur les équipements intégrés, leurs objectifs et leurs finalités, alors que s'est tenu un important colloque sur cette question, en mars 1973, à MARLY LE ROI, alors que plusieurs expériences fonctionnent et ont des résultats intéressants, nous devons bien constater que la Commission Interministérielle des équipements intégrés, créée en octobre 1971, ne s'est plus réunie depuis deux ans, après la démission de son Président, Monsieur le Conseiller à la Cour des Comptes DUCHER, que son secrétariat permanent a été dissous depuis un an et que la circulaire du 19 novembre 1973 sur les orientations et procédures à suivre en matière d'intégration des équipements, est restée lettre morte.

Tout se passe comme s'il n'y avait plus aucun développement de la politique interministérielle des équipements intégrés. Cette situation est grave pour les Centres en fonctionnement, qui demeurent, ainsi, par la force des choses des institutions marginales. C'est encore plus grave pour les projets en cours qui se mettent en place, au niveau des équipements, mais qui n'ont aucune structure institutionnelle d'intégration et seront donc appelés à connaître, de graves difficultés de mise en place et de fonctionnement, difficultés qui risquent de se retourner contre le principe même de l'intégration.

Nous pensons, qu'en confrontant les modalités de fonctionnement et les résultats des expériences de YERRES, ISTRES et GRENOBLE, il devrait être possible, sans tomber dans des cadres trop contraignants pour des établissements nécessairement expérimentaux, de définir les grandes lignes d'un cadre institutionnel applicable aux nouveaux centres (CHAMONIX, LE VAUDREUIL) et aux projets en cours, Encore faut-il que les pouvoirs publics veuillent bien assumer leurs responsabilités en redonnant vie, soit au niveau national, soit au niveau régional, à des structures interministérielles qui garantissent l'existence de nos institutions et permettent aux responsables d'équipements, d'assumer pleinement leur rôle. Nous souhaitons que toutes les personnes intéressées par ces problèmes nous aidant à sensibiliser les Pouvoirs Publics.

Si la politique de l'intégration des équipements n'est pas davantage soutenue, et si un cadre institutionnel minimum de référence ne se dégage pas, comme prévu, des expériences en cours, il ne sera plus possible de trouver des volontaires pour assurer le fonctionnement des équipements intégrés, leurs responsables actuels se décourageront, et l'on sera passé à côté d'une grande idée susceptible d'apporter à notre société cloisonnée, des possibilités d'échange et de rencontre dont elle a le plus grand besoin.

LES RESPONSABLES D'EQUIPEMENTS INTEGRES